



Syndicat de Traou Long
Syndicat des Traouïéro
Ville de Lannion



PARCOURS ARTISTIQUE
en milieu scolaire
sur le bassin versant du Léguer

« portraits d'eau »

Cahier des charges de l'opération

Introduction

La reconquête de la qualité de l'eau, la protection et la mise en valeur de la rivière et des milieux naturels du bassin versant sont des enjeux et des actions fortes pour le territoire qui impliquent de nombreux acteurs. Sur le bassin versant du Léguer, ils sont portés par deux structures : le Comité de bassin versant du Léguer et l'Association pour la protection et la mise en valeur de la Vallée du Léguer.

La sensibilisation des acteurs vis à vis de la protection de la ressource en eau et des milieux naturels apparaît comme un aspect important de la réussite des opérations engagées. Ainsi, le partenariat déjà fort entre le Comité de bassin versant et l'Association de la vallée du Léguer et l'avancement de leurs programmes respectifs conduisent les deux structures à proposer un projet pédagogique, s'appuyant sur un travail artistique, auprès des scolaires.

Ce cahier des charges présente la démarche souhaitée. Il est à destination des artistes intéressés pour participer à ce projet, en répondant par un dossier présentant leur candidature ainsi que leur démarche de travail artistique.

I- Contexte et structures porteuses du projet (documents de présentation joints)

Le Comité de bassin versant du Léguer regroupe 3 entités productrices d'eau potable à partir de captages au fil de l'eau : Ville de Lannion (2 prises d'eau), le syndicat des Traouïero (1 prise d'eau) et le syndicat de Traou Long (1 prise d'eau).

Il a été créé en 1998 afin de lutter contre la dégradation de la qualité de l'eau qui était alors observée depuis plusieurs années. Un premier programme d'action pour limiter les diverses sources de pollutions et améliorer la qualité de l'eau a donc été établi à travers un contrat pluriannuel 1999-2002.

Les actions actuelles du Comité de bassin versant s'inscrivent dans un second programme pluriannuel, intégré dans la démarche régionale Bretagne Eau Pure, pour 4 ans (2003-2006).

Les actions menées dans le cadre du programme bassin versant se répartissent en plusieurs volets :

- Actions auprès des agriculteurs
 - actions collectives auprès des agriculteurs du bassin (formations, démonstrations, aides incitatives pour l'achat de matériel respectueux de l'environnement, communications techniques, etc.
 - conseils individuels auprès des agriculteurs de zones prioritaires : amélioration des pratiques de fertilisation et de désherbage à partir de plusieurs outils et l'appui de techniciens spécialisés

- Actions auprès des particuliers et des communes
 - assainissement : appui technique et administratif aux communes pour améliorer l'assainissement collectif et individuel

- entretien des espaces verts et jardins dans les communes et chez le particulier : identification des risques de ruissellement, diminution du désherbage chimique, développement de techniques alternatives
- partenariat avec les pays touristiques au niveau des concours de fleurissement
- Aménagement et gestion de l'espace
 - préservation, entretien et reconstitution du bocage
 - préservation des zones humides
 - aménagement et entretien des bords de route

Ce dernier volet est réalisé en partenariat avec l'Association de la Vallée du Léguer.

Le Comité de bassin versant assure également un suivi de la qualité de l'eau et d'évolution des pratiques ainsi que la coordination des acteurs.

Parallèlement au programme de reconquête de la qualité de l'eau, le Comité de bassin versant du Léguer s'occupe de la mise en place des périmètres de protection des 4 captages d'eaux superficielles. Il est également chargé du suivi du plan de gestion de la ressource en eau afin de réduire les pics de matières organiques dans les cours d'eau.

L'association pour la protection et la mise en valeur de la Vallée du Léguer a été créée en 1990 suite à l'abandon progressif des usages de la rivière et des fonds de vallée avec comme point de départ l'ouragan de 1987 qui a été pour les acteurs le révélateur du non entretien de la vallée

L'association constitue un véritable lieu de rencontres, d'échanges et d'actions autour d'une réalité physique et vivante : la rivière. La concertation et la réflexion entre les différents acteurs du bassin (élus, agriculteurs, pêcheurs, randonneurs, associations, Comité de bassin versant, etc.) sont à la base des actions développées.

Différents dossiers sont entre autres traités au niveau de l'association :

- entretien et restauration des cours d'eau
l'association met en place actuellement le « contrat restauration entretien » (CRE) des cours d'eau à travers un programme pluriannuel de travaux
- préservation des espaces et espèces naturels présents sur le bassin versant du Léguer
L'association est l'opérateur local du site NATURA 2000 de la Vallée du Léguer. Elle est chargée de la rédaction du DOCOB qui permettra la mise en œuvre des contrats Natura 2000.
- entretien et restauration du bocage
Actions menées en partenariat avec le Comité de bassin versant du Léguer, dans le cadre du programme de reconquête de la qualité de l'eau : chantiers groupés d'entretien du bocage, reconstitution du bocage sur les sous-bassins prioritaires, aménagements des fossés routiers pour retarder l'arrivée des eaux de ruissellement...
- Aménagement de sites ponctuels
Réhabilitation du site du barrage de Kernansquillec et des papeteries Vallée.

- sensibilisation, animations et valorisation touristiques
 - Fête du Léguer
 - suivi des zones de préemption
 - actions en partenariat avec les pays touristiques

Ainsi, les deux structures sont tout à fait complémentaires sur la Vallée et travaillent en partenariat sur plusieurs thèmes favorisant une véritable synergie sur le terrain.

Les deux structures réunies ont souhaité s'associer pour réfléchir à un projet commun de sensibilisation, qui est destiné dans un premier temps aux scolaires.

II- Objectifs du projet pédagogique

L'opération a comme objectif la sensibilisation des enfants à la protection de la ressource en eau (et donc de la rivière) et des milieux naturels composant la vallée.

Le projet s'inscrit autour d'un parcours artistique, en milieu scolaire sur le bassin versant du Léguer.

L'idée maîtresse du projet est de le traiter avec une entrée artistique pour susciter l'intérêt et la curiosité, toucher la sensibilité des enfants plutôt que les sensibiliser par une approche trop technique et scientifique des enjeux de la rivière.

L'artiste, porteur de l'action avec les enfants est un « regardeur » de la vallée. Par la création, il transmet aux enfants un message autour de la nécessité de préserver leur patrimoine. Il est le « passeur » entre des acteurs, usagers de la vallée, les techniciens, agissant pour la protection de la rivière, les animateurs spécialisés dans la pédagogie de l'environnement et les enfants.

III- Le contenu du projet souhaité

☞ **Un thème unique fil conducteur de l'ensemble des projets :**

« portraits d'eau »

Il est la synthèse entre toutes les problématiques décrites plus haut tant autour des enjeux de reconquête de la qualité de l'eau que celui de la préservation des espaces naturels.

Il sera traité dans les projets dans un sens positif pour donner envie aux générations futures de préserver le milieu, plutôt que continuer à le voir se dégrader. Il aura comme objectif d'être mobilisateur des acteurs et non critique d'un groupe d'acteur particulier.

☞ Le déroulement du projet

L'artiste interviendra dans les classes durant toute une année scolaire ou sur une période déterminée suivant la nature du projet, avec une concrétisation finale en Juin. Le projet sera intégré dans le programme scolaire, avec implication des enseignants en dehors des temps d'interventions des artistes.

La mission de l'artiste comporte au maximum 7 interventions possibles d'une demi journée (soit 21 heures rémunérées) autour du projet avec la classe, ce qui comprend en particulier un temps de concertation avec l'instituteur, 5 temps de travail avec la classe et un de mise en place de la création.

L'idée du projet est d'apporter durant le travail des regards croisés autour de la rivière. Au cours du projet, l'artiste et l'enseignant pourra aussi impliquer dans son travail des interventions de personnes extérieures, qui apporteront leur témoignage, savoir technique, scientifique...En particulier 1 interventions rémunérées sont possibles dans ce cadre, en complément de celles de l'artiste (ou 2 rémunérées à la place d'une de l'artiste).

Durant le temps du projet, il sera prévu la possibilité de réaliser trois déplacements avec la classe (dont un proche de l'école et un autre lieu « d'exposition » des créations cf ci-dessous)

☞ Niveaux scolaires mobilisés

Le projet sera proposé aux enfants des classes de grande section maternelle – CP jusqu'au CM1-CM2, soit des enfants qui ont entre 5 et 12 ans environ.

Il se déroulera durant l'année scolaire 2005 –2006.

Chaque artiste mènera son projet avec au maximum 5 classes volontaires du bassin versant du Léguer.

☞ Une création présentée sur des sites du bassin versant, aboutissement du parcours artistique

Il est souhaité que le travail avec la classe se termine par la réalisation d'une création artistique en Juin, aboutissement de la démarche.

Les œuvres devront être temporaires, mais pouvant être exposées en extérieur durant une période de deux mois.

Elles seront toutes rassemblées dans plusieurs lieux pré-choisis dans la vallée, tout au long d'un circuit, objet d'un parcours de découverte pour le public et les acteurs de la vallée.

Quatre lieux seront définis sur le bassin versant. Il pourra s'agir de circuit de randonnée traversant plusieurs types de milieux :

Comme par exemples de l'amont vers l'aval :

- Dans les landes humides à Loguivy Plougras
- le sentier du bocage à la Chapelle Neuve
- le sentier du site de Kernansquillec à Plounévez Moëdec
- le sentier de halage à Lannion

Cette exposition pourra être le point de départ d'un autre projet avec les adultes.

Toutes formes d'art adaptées à ces contraintes pourront être mises en œuvre.

IV- Un appel à projet

Les artistes souhaitant s'inscrire dans ce projet devront envoyer un dossier de candidature et un dossier de présentation de leur travail, et principalement de la partie ayant une thématique en relation avec le présent projet.

Il précisera les expériences en milieux scolaires qu'il possède déjà.

Le cadre financier des interventions dans lequel l'artiste s'inscrit en déposant sa candidature au projet est:

- Rémunération toutes charges comprises: 50 €/h
- Défraiement déplacements : 0.23 €/km
- Les repas seront pris dans l'école d'intervention
- Les fournitures de matériel pour le projet de création seront pris en charge par les classes

Pour toute information, il pourra contacter :

Samuel Jouon
Comité du bassin Versant du Léguer
Tèl : 02 96 05 09 22

Ou

Catherine Moret
Association Vallée du Léguer
Tèl : 02 96 43 01 13

Les dossiers sont à déposer à :
Association Vallée du Léguer
BP 25
22810 Belle Isle en Terre